
A& F HOLDING

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 24 bis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94320 THIAIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 2 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,

Et le 2 janvier à 14heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur ABDELGHANI BOUKHANNOUCHE	pour	50 parts
Monsieur Fouad BOUKHANNOUCHE,	pour	50 parts

Soit	<u>100</u>
	<u>parts</u>

sur un total de 100 parts composant le capital social.

Monsieur Fouad BOUKHANNOUCHE préside la séance en qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- * Le rapport de la gérance,
- * le texte des résolutions proposées,
- * les statuts sociaux.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- * Cession de parts sociales
- * Modification corrélative des statuts,
- * Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend connaissance d'un projet de cession parts sociales à intervenir entre Monsieur Fouad BOUKHANNOUCHE associé, Monsieur ABDELGHANI BOUKHANNOUCHE associé et la Société PHOENIX Services , portant sur vingt Parts sociales (20).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

"Article 7 – Capital social"

Le capital social est fixé à 5 000 Euros (Cinq Mille Euros).

Il est divisé en 100 parts de 50 Euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

A	A concurrence de ...	Numérotées de .. à ..
ABDELGHANI BOUKHANNOUCHE	40 parts	1 à 40
Fouad BOUKHANNOUCHE	40 parts	61 à 100
Société PHOENIX Services	20 parts	41 à 60

Total égal au nombre de parts composant le capital social

100 part

Les associés déclarent expressément que ces parts ont été souscrites en totalité et libérées intégralement du nominal et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées. »

TROISIEME RESOLUTION

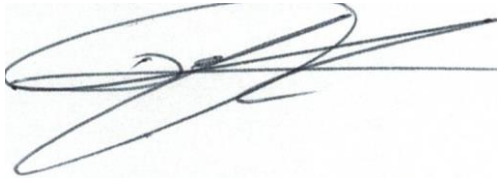
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

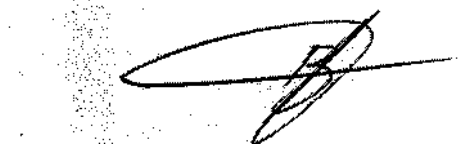
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Fouad BOUKHANNOUCHE

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'F' and 'B' that are interconnected, with a horizontal line extending to the right.

Monsieur ABDELGHANI BOUKHANNOUCHE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'A' and 'B' that are interconnected, with a horizontal line extending to the right.